

+ 25 % d'augmentation pour les « élites »... + 1,5 % pour les gueux !

Toulouse, le 6 juillet 2023

Le mérite, c'est ce qui rend digne d'une récompense. Et c'est l'ensemble des qualités morales et intellectuelles d'une personne qui en font sa valeur. Un des fondements de l'égalité républicaine qui a permis le passage d'une distinction sociale liée au sang à une autre liée à la mesure des capacités.

Pourtant, le mérite est devenu une machine à justifier l'accaparement des richesses par quelques-uns. La culture libérale qui organise nos sociétés occidentales nous certifie que nous méritons ce que nous possédons. Nos capacités et notre travail engendrent nos rémunérations. Caricature d'un principe de justice : d'abord, en ce qu'elle pose l'individu comme l'unique responsable de sa réussite, en faisant abstraction des conditions physiologiques, psychologiques et sociales qui entrent en jeu ; ensuite, parce qu'elle ne conçoit chacun de nous que sous la forme d'un petit entrepreneur de soi, capitalisant des compétences en vue de leur évaluation et rétribution. L'idéologie du mérite participe à la réification de l'humain, Ce n'est donc plus une valeur de la République mais celle du libéralisme qui justifie ainsi la réussite matérielle égoïste.

Au 1^{er} janvier 2023, les principaux administrateurs des différentes administrations ont été reversés dans un unique corps, celui des administrateurs de l'État. Après la suppression de l'ENA, remplacé par l'institut national du service public (INSP), ce corps unique implique qu'un haut fonctionnaire devra passer tout au long de sa carrière d'une administration à une autre sans souci de cohérence dans les métiers. Ainsi l'agriculture, les affaires étrangères, l'éducation nationale, la défense ou les Finances c'est du pareil au même lorsque l'on est une élite libérale.



Pour se mettre dans la poche ces hauts fonctionnaires, rien de mieux que de les augmenter et de leur garantir une confortable rémunération.

Ces élites de l'administration (chez nous à partir d'administrateur des Finances publiques - AFiP), voient ainsi leur rémunération calquée sur celle des ex-trésoriers payeurs généraux (TPG).

Concrètement, la nouvelle grille indiciaire qui voit le jour pour les traitements prévoit trois groupes pour les administrateurs de l'État :

- **le premier grade, G1**, pour les débuts de carrière, dont l'indice maximum passe de 821 points en 2022 à 1 057 points en 2023 ;
- **le deuxième grade, G2**, qui représente la majorité des hauts fonctionnaires, dont l'indice maximum passe de 1 124 points en 2022 à 1 382 points en 2023 ;

- **le troisième grade, G3**, pour les plus hauts fonctionnaires, dont l'indice maximum passe de 1 279 points en 2022 à 1 570 points en 2023. Pour le « meilleur niveau », on découvre que les primes annuelles atteignent 115 000 euros !!!

Rappelons, au passage, qu'un agent va démarrer à 361 points et finir à 473 points s'il va au bout de la 1ère classe, soit environ 550 € de différence de salaire pour 42 ans de carrière...



Un contrôleur va démarrer lui aussi à 361 points pour finir à 587 points s'il réussit le concours de 1ère classe puis celui de principal...

Un inspecteur va démarrer à 392 points pour finir à 673 points. S'il réussit le concours de principal puis est choisi comme administrateur des Finances publiques adjoint (AFiPA) après une longue carrière ou il aura été responsable de différents services dans l'hexagone, il finira à 963 dans le bien meilleur des

cas...

Ne perdons pas de vue que la majorité d'entre nous va finir sa carrière contrôleur, et pas avec l'indice maximal !

La rémunération maximale totale des hauts fonctionnaires les plus gradés = traitements (91 000 euros) + primes (115 000 euros au total en comptant les deux primes, indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise + complément d'indemnité) = 206 000 euros net. De quoi payer plusieurs agents de catégorie C, on en conviendra !

Ces nouvelles grilles et rehaussement de primes permettent à nos hauts gradés d'obtenir une augmentation de leurs revenus de 23 à 28 %, selon leur situation !

Alors que depuis plus de trois décennies, la politique sociale française est régressive et conduit systématiquement à des alignements par le bas, les hauts fonctionnaires ont bénéficié d'un régime dérogatoire d'alignement par le haut qui retient l'attention.

Pourquoi les hauts fonctionnaires sont-ils si bien lotis et les fonctionnaires du bas de l'échelle si mal ? Comment justifier un tel creusement des inégalités au sein même de la fonction publique ?

Le mérite ! Relisez le début du tract !

Nous réclamons une belle refonte de nos grilles indiciaires immédiatement !

Nous aussi nous voulons une augmentation de 25 % de nos revenus !

Nous sommes aussi essentiels à l'accomplissement du service public que n'importe quel galonné !



Syndicat CGT Finances publiques – Section de Haute-Garonne

Centre des Finances publiques, 17 ter Bld Lascrosses 31000 Toulouse

<https://31.cgtfinancespubliques.fr/>

cgt.drifip31@dgifp.finances.gouv.fr

Suivez-nous sur Facebook et Instagram : [@cgtfinancespubliques31](https://www.facebook.com/cgtfinancespubliques31), Twitter [@CGTfip31](https://twitter.com/CGTfip31)